

MILANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 9 Mai 1849.

No. 68.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

INSURRECTION ET BOMBARDERMENT DE GÈNES.—L'agitation dont les dernières nouvelles signalaient le commencement à Gènes a eu des suites désastreuses. Après avoir successivement obtenu du général Asaria, commandant, la promesse de ne point rendre les forts aux Autrichiens, puis la remise de deux de ces mêmes forts à la garde nationale, les insurgés ont voulu plus encore. Le mouvement commencé comme une simple démonstration contre l'aristocratie de Novare a pris le caractère d'une révolution véritable, et le 3 avril, après vingt quatre heures de combat soutenu contre le peuple, le général Asaria a complètement évacué la ville. Aussitôt un triumvirat sous le nom de comité de défense publique fut élu et proclama la république. Il se compose de M. Ratta, Gênois, l'un des coryphées du parti républicain dans la dernière chambre du général de la garde nationale de Gènes, M. Avezzana, l'un des principaux instituteurs du soulèvement, et de M. David Marchio, qui est l'apôtre du socialisme en Piémont. M. Pellegrini l'un des hommes les plus avancés de l'Italie, après avoir refusé le pouvoir exécutif, accepta le portefeuille de secrétaire d'état des ministres du comité. Mais ce triomphe de la population devait être court. Dès le 29 mars, aux premières nouvelles de l'insurrection, le général la Marmora avait quitté Parme avec sa division. Il réunit en chemin tous les détachements piémontais qui se trouvaient sur la rive droite du Pô, et le 4 avril il arrivait devant Gènes avec 24,000 hommes. Le général commença par bloquer la ville et sommer les insurgés de se rendre. Sur leur refus, il fit transporter le soir même, les forts avancés et les batteries. Le lendemain matin, il fit attaquer très-vivement les forts de l'Éperon et Begato : l'un et l'autre furent pris, bien que le premier, défendu par des étrangers et par les Gênois les plus exaltés, eût fait une vive résistance. Les troupes sardes occupèrent donc le 5 toute la partie du Ponant, le faubourg Saint-Pierre-d'Arena, le fort de la Lanterne ou du Phare, le Môle neuf et la partie de la ville appelée faubourg San-Teodoro, où se trouve le palais Doria, et s'établirent avancées jusqu'à la porte Saint-Thomas. Les personnes qui connaissent la ville de Gènes, comprennent par ces détails, que la ville même, avec ses fortifications propres, restait encore au pouvoir des révoltes. Le général de la Marmora avait, de plus, fait occuper la hauteur de Saint-Foch, qui domine la porte Saint-Thomas et le bastion de Saint-George. Maître de tous les dehors du côté du Ponant, il commençait à opposer, sur le cours du Bisagno, rivière du levant, vers la porte Romaine et le faubourg Saint-Vincent. A onze heures du matin, quelques hommes prirent l'initiative de préserver la ville des malheurs qui la menaçaient, se présentant avec les consuls étrangers, au général de la Marmora, sollicitant une suspension d'armes de trois heures pour traiter d'une capitulation, et expédier des députés auprès du roi de Turin. La suspension d'armes avait été accordée, mais plus d'une heure avant son expiration, la foule des révoltés recommença le feu à l'improviste. Le général piémontais, se voyant trahi, et jugeant bien que la force seule pourrait dompter les rebelles, a commencé à faire canonner et bombarder la ville, où déjà éclataient quelques incendies, et dont plusieurs maisons étaient détruites. Tel était l'état des choses le 5 avril. Les Piémontais n'avaient pas encore pénétré dans la ville même ; les combats dans les rues et contre les barricades, dont on a parlé, ont eu lieu dans le faubourg Saint-Théodore, vis-à-vis la porte Saint-Thomas, qui n'était point encore au pouvoir des troupes royales. Tout en continuant à se défendre ainsi, les Gênois ont expédié, à Turin, deux députés, M. Spinola et le marquis de Pallavicini, pour faire leur soumission, en implorant une amnistie. Mais, s'il faut en croire des nouvelles ultérieures, auxquelles les détails qui précèdent donnent toute vraisemblance, Gènes aurait été emportée de vive force par le général la Marmora, le 6 au matin, avant que ses délégués eussent pu remplir leur mission.

FLORENCE.—ROME.—VENISE.—A Florence, M. Montanelli a prononcé, le 30 mars, un discours très-énergique pour provoquer aux Toscans qu'ils doivent se préparer à combattre ; son allocution s'est terminée ainsi : Que l'amour de la patrie nous réunisse tous en une phalange sacrée ! Toscans, on a osé nous accuser de lâcheté, nous, chez qui chaque rocher est un monument, chaque pierre un souvenir ! Pourrions-nous oublier la grandeur de nos aïeux ? Que le canon résonne, et l'Italie répondra à un second appel ! Gènes, patrie de Ballin, Rome, Venise et l'Allemagne elle-même, nous tendent une main secourable. Toscans, ou nous serons à jamais méprisables, ou à jamais glorieux !... aux armes ! aux armes !

—A Rome, on a appris que M. Rilliet Constant, de Genève, refuse le portefeuille de la guerre qui lui a été offert. L'Assemblée constituante a nommé un triumvirat, composé de MM. Mazzini, Armeïni et Saffi. Elle a suspendu l'exercice de son mandat. Là aussi on pense à se préparer à la guerre. Tous les hommes de 18 à 36 ans ont été appelés sous les drapeaux. Voici ce que l'on écrit de cette ville à l'Alba de Florence : Les nouvelles désastreuses de la guerre ne nous ont nullement abattus. Nous continuons à nous armer, confians dans la justice de notre cause et dans le développement toujours croissant de nos idées. La Toscane suit notre exemple, et, forts de notre union, nous pouvons espérer de soutenir la lutte contre nos éternels ennemis.

—On écrit de Venise que le blocus de Venise devait être repris le 4 avril ; l'ordre impérial a reçu ordre de l'exécuter de la manière la plus rigoureuse. Les avis nécessaires à ce sujet ont été adressés aux gouvernements étrangers.

CHARLES-ALBERT.—L'ex-roi de Sardaigne ne s'est point rendu à Paris, comme on l'avait un moment présumé. Il se dirige vers le Portugal et les dernières nouvelles le laissent en Espagne. On écrit de Madrid le 3 mars : Le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique, la nouvelle de l'arrivée de l'ex-roi Charles-Albert à Saint-Sebastien. Son intention paraît être de s'embarquer dans ce port pour

se rendre à Lisbonne. Le gouvernement s'est empressé d'envoyer les ordres nécessaires aux autorités locales, pour que le prince reçoive les honneurs dus à son rang : le roi est invité d'une manière pressante à se rendre à Madrid. On pense que, gardant le plus strict incognito, il n'acceptera pas l'invitation de la cour.—Une correspondance nous donne sur le passage du vaincu de Novare à Bayonne quelques détails intéressants : Le roi a été reçu par plusieurs personnes, avec lesquelles il a eu des relations en 1823, lors du passage de l'armée française, où il servait comme simple grenadier ; Charles-Albert, alors prince de Carignan, fut mis à l'ordre de l'armée, pour sa conduite vaillante à l'attaque de Trocadéro. Une autre circonstance, plus particulière à Bayonne, a servi à faire reconnaître l'auguste voyageur au retour de l'armée d'Espagne, en 1824, un violent incendie éclata sur la place de la Liberté, dans la maison où est le café Américain. Le prince de Carignan, avec quelques aides, fut un des premiers à porter secours ; il monta sur les toits, et comme au siège de Trocadéro, paya bravement de sa personne. Charles-Albert a quitté Bayonne lundi, à midi. Sa voiture, au moment du départ, était entourée d'un grand nombre de personnes qui se sont respectueusement découverts, malgré une pluie battante, au moment où le roi a traversé la cour de l'hôtel du Commerce, où il était descendu.

BELLE-PERLE.—On assure que le nouveau roi de Sardaigne, Victor Emmanuel, a écrit à Pie IX un billet où se trouvent ces seuls mots : "Saint-Père, le temps des erreurs est passé pour toute la Péninsule Italique. Le jour de Pâques, vous officierez dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome."

L'AUTRICHE ET LA HONGRIE.—Après bien des bruits contradictoires, on sait enfin de quel côté est resté l'avantage dans les derniers combats : les Hongrois sont maîtres d'Hermanstadt. Les journaux de Vienne confirment la nouvelle de la retraite des Russes de Transylvanie en Valachie. Le journal de Saint-Petersbourg, l'Invalide Russe, contient un récit de la bataille livrée par les Russes devant Hermanstadt : "Le colonel Schariatin, dit ce journal, qui commandait les Russes, eût péri que le général Puchner arriverait et attaquerait l'ennemi par derrière ; mais le général Puchner n'arriva pas. Bien entra alors dans Hermanstadt. Le colonel Schariatin se retira, en combattant et arriva au village Tolmatsch. Il parvint à s'y maintenir malgré les attaques répétées des rebelles. Dans cette affaire, les Russes ont perdu 2 officiers supérieurs et 97 soldats ; 4 officiers supérieurs et 101 soldats ont été blessés.—Le général-major Engelhardt occupe toujours Kronstadt, et le 8 mars, il a forcé les Szeklers à évacuer le district de Kronstadt et à se retirer au-delà de l'Otta."—Une division de 12,000 Russes avec 3 batteries d'artillerie, est, dit-on, en marche pour pénétrer de nouveau en Transylvanie par les défils des montagnes derrière Kronstadt. La forteresse Comorn continué à être étroitement cernée par les troupes autrichiennes. Le 2 avril, on a bombardé le vieux fort à boulets rouges. L'ennemi, lit la Gazette de Vienne, n'a résisté que faiblement. Une sortie faite par celui-ci aurait eu une issue fatale. D'autres correspondances assurent que la forteresse de Comorn, qui a toujours été regardée comme imprenable d'assaut, ne pourra être prise que par la famine.

AUTRICHE.—A Vienne, le ministère a convoqué une réunion des évêques catholiques romains de toutes les provinces de la monarchie comprise dans la partie de la 4^{me} partie (partie relative aux garanties constitutionnelles). Cette convocation est faite pour le troisième dimanche après Pâques, et a pour but la constitution future de l'église catholique en Autriche."

LE CHOLÉRA A PARIS.—On publie chaque jour des chiffres plus ou moins exacts sur le nombre des cas de morts. D'après quelques-uns de ces relevés, on pourrait croire que depuis l'invasion du choléra, la mortalité s'est accrue dans Paris d'une manière très-sensible. Pour assurer le public des véritables enseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude. Ils se rapportent au chiffre des décès constatés pendant le premier trimestre des trois dernières années, et prouvent que, depuis l'apparition du choléra, la mortalité est loin d'avoir fait des progrès sérieux.

Ainsi, en 1847, les décès, pour les mois de janvier, février et mars, se sont élevés au chiffre de 6,086
En 1848, pendant la même période, à 5,833
Et enfin, en 1849, à 5,472

Il y a donc, cette année, malgré le choléra, diminution dans le nombre des décès.

AMBASSADEUR.—On lit dans le *Moniteur* : "M. J. Buffini, dont la mission en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, de Sardaigne est terminée par l'abdication de son souverain, a été reçu par le président de la République en audience de congé."

"Le même jour, M. V. Gioberti a remis au président les lettres de S. M. le roi Victor-Emmanuel, qui l'accréditent en qualité de son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la République, ainsi que celles qui annoncent l'abdication du roi Charles-Albert et la nouvelle événement."

MORT DE MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.—L'abbé Fayet évêque d'Orléans, représentant du peuple, est mort mardi dernier, à l'âge de 62 ans des suites d'une hypertrophie du cœur. Il a succombé à huit heures du soir, entre les bras de son secrétaire l'abbé Robelin, après avoir été administré par M. le curé de Saint-Philippe-du-Roule. L'abbé Fayet assistait encore samedi à la séance de l'Assemblée. Né à Mende en 1787, nommé évêque de la métropole de Rouen en 1830, ses lumières et son zèle évangélique l'appellèrent à la cure de l'église Saint-Roch à Paris, et bientôt après à l'évêché d'Orléans. Appelé à la représentation nationale par le département de la Lozère, ses honorables collègues n'oublièrent jamais les paroles de l'abbé Fayet à propos d'une proposition faite à la tribune d'activer le plus vite possible le vote des lois organiques : "Nous sommes ici, dit-il, non pour fabriquer des lois à l'heure, mais bien pour faire des lois bonnes et réfléchies." Le chapitre d'Orléans a réclamé le

dépouilles mortelles de son évêque, dont la mort prématurée prive l'Église d'un de ses ministres les plus tolérants, l'Assemblée Nationale d'un de ses membres les plus consciencieux, et tous les pauvres d'un bienfaiteur et d'un père. On a parlé d'une visite du pasteur Coquerel, représentant du peuple, à l'abbé Fayet. Celui-ci lui aurait dit en souriant : "Ah ! mon cher collègue, je suis charmé de vous voir en core une fois en ce monde, car il est peu probable que nous nous rencontrions dans l'autre." M. Coquerel a réclaté avec une certaine amertume contre cette anecdote. Tout est, dit l'honorable pasteur, de pure imagination dans l'étrange anecdote que votre feuille a recueillie, et l'ajoute seulement à cette rectification nécessaire l'expression de ma conviction profonde, que si j'avais eu l'honneur de voir M. l'évêque d'Orléans dans ses derniers instans, il n'eût point nié à ses derniers adieux des paroles ou légères ou intolérantes, également indignes de lui."

Courier des E. U.

VISITE.—Les habitants de Londres ont définitivement fait choix des vacances de Pâques pour rendre aux gardes nationales la visite qu'ils en ont reçue l'automne dernier. Toutes les dispositions sont prises, tous les arrangements faits. Une convention pour l'aller et le retour a été faite avec les compagnies des chemins de fer de Londres à Folkestone, et de Boulogne à Paris. Demain une flottille de huit ou dix bateaux à vapeur doit transporter, de Folkestone à Boulogne, trois mille Anglais, parmi lesquels se trouveront, assure-t-on, quelques membres du parlement désireux de mettre à profit les vacances de Pâques. Tous les navires, tous les bateaux pêcheurs du port de Boulogne seront pavés à l'arrivée de la flottille anglaise. La garde nationale sera sous les armes pour conduire les visiteurs à l'Hôtel-de-Ville, où le vin d'honneur et une collation leur seront offerts par les soins des autorités, et pour les conduire ensuite au chemin de fer, d'où un train spécial les emportera pour Paris. A leur retour, la ville de Boulogne leur offrira un bal magnifique dans la salle de spectacle, où les préparatifs ont déjà commencé, et dont on se propose d'agrandir la contenance par l'adjonction de galeries en bois.

ACTES SANCTIONNÉS.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Acte pour amender et étendre l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de jonction de Montréal à la Ligne Provinciale.

Acte pour détacher la paroisse de St. Antoine de l'Isle aux Grues de la Municipalité de l'Islet et Périgier en une Municipalité séparée.

Acte pour amender les Actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des Titres dans le Comté de Hastings.

Acte pour transférer le siège de la Municipalité Nombré Un du Comté de Rimouki de St. Patrice de la Rivière du Loup à St. Jean-Baptiste de l'Isle Verte.

Acte pour diviser le Township de Cayuga, dans le District de Niagara, en deux Townships.

Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le Bas-Canada.

Acte pour permettre l'entrée libre en Canada de certains objets de la provenance des États-Unis de l'Amérique, aussitôt que les objets semblables de la provenance du Canada, seront admis en franchise dans les États-Unis.

Acte pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels requis des membres du Clergé et autres par la seizième section de l'Acte de Recensement.

Acte pour amender et rendre permanent tel qu'amendé, l'Acte pour l'Administration des Douanes.

Acte pour prolonger d'avantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la Banque Commerciale du District de Montréal.

Acte en faveur de Joseph Richard Thompson et de Henry Jessup.

Acte pour punir les Gardes-Magasins et autres qui donnent de faux reçus pour des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des effets et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse.

Acte pour amender l'Acte de Quarantaine.

Acte pour abroger certains actes y mentionnés et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux emigrés.

Acte pour amender les divers lois y mentionnés relatives à la nomination et aux devoirs des Inspecteurs des poids et mesures dans le Haut-Canada.

Acte pour définir les limites entre les districts de Bathurst et Johnstown.

Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de Gore, et pour augmenter le Capital de la dite Banque.

Acte pour continuer pour un temps limité l'Acte de la Législation du Bas-Canada, qui incorpore la Société Amicale de Québec.

Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la Rébellion des années mil-huit-cent-trente-sept et mil-huit-cent-trente-huit.

Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la Santé Publique, dans des cas d'urgence nécessaire.

Acte pour confirmer l'exercice de certains Townships et pour d'autres fins relatives à l'érection de Townships.

Acte pour permettre à William Brandley de posséder à titre de propriété un certain terrain réservé pour un Chemin à Caledonia dans le District de l'Outaouais.

Acte pour expliquer et amender un Acte du Parlement de la ci-devant Province du Haut-Canada, passé dans la deuxième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour protéger les terres de la Couronne en cette pro-

vince, contre tous dommages et empiétements," et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet.

Acte pour autoriser Charles James Stuart, Ecuyer, à pratiquer la loi dans le Bas-Canada.

Acte pour prolonger le temps accordé à la Banque de Montréal pour augmenter son Capital.

Acte pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités.

Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à une certaine valeur.

Acte pour ériger un nouveau township qui sera composé de partie du Township de Hatley et de partie de celui de Boulton dans le Comté de Stanstead.

Acte pour diviser le Comté de Berthier en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit Comté.

Acte pour mieux administrer la dette publique et les comptes, revenus et propriétés publiques.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de l'Islet.

Acte pour diviser la Municipalité de Drummond en deux Municipalités.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de l'Islet.

Acte pour amender la loi relative aux droits de douane.

Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les Actes du Parlement, et pour dispenser de la répétition de certaines dispositions et d'expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet et pour d'autres fins.

Acte pour amender la Charte de la Société Littéraire et Historique de Québec.

Acte pour donner à John S. MacCallum la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de Nelson.

Acte pour changer la ligne de division entre les Townships de Hollowell et Sophiasburg dans le District de Prince Edward.

Acte pour changer le jour où la Milice doit s'assembler annuellement pour être passé en revue et s'exercer dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer "Les Clercs Paroissiaux" ou "Catholiques de Saint-Vincent" dans le Village d'Industrie, dans le Comté de Berthier.

Acte qui pourvoit à de meilleures dispositions relativement aux Taxes à être prélevés sur les Travaux Publics Provinciaux.

Extrait de la Pétition de l'Évêque Protestant de Toronto, à l'Honorable Assemblée Législative du Canada, au sujet du Bill proposé de l'université :

"Votre pétitionnaire expose que le but de cette mesure est de renverser quelques-uns des principes les plus approuvés et les plus chers du siècle, car elle tend à établir un monopole des plus rigides et des plus opposés à l'esprit, qui de toutes choses devrait être le plus libre ; et à imposer au public trompé un genre futile d'éducation de beaucoup inférieur, sous le rapport des études et du caractère, à celle que nous pourrions facilement obtenir, si nous avions dans cette province, comme en Angleterre et en Écosse, des institutions rivales.—Votre pétitionnaire représente qu'on essaie par ce bill de légiférer pour une très petite fraction de la population du Haut-Canada, en excluant virtuellement la grande majorité de l'éducation collégiale, —fraction bruyante à cause de son ignorance, mais tout-à-fait incapable d'apprécier la valeur des saines connaissances, et qui a rarement les moyens ou l'inclination de se servir de séminaires pour obtenir une instruction respectable.—Que non seulement les membres de l'église d'Angleterre seront virtuellement exclus de toute participation dans le collège projeté, mais les catholiques romains le seront également, à cause de la proscription complète de la religion, substance et essence de toute éducation, ainsi qu'ils le déclarent dans leur pétition demandant de l'aide pour leur collège de Kingston, maintenant devant votre honorable chambre ; et il n'y a aucune bonne raison de supposer que les presbytériens ou les méthodistes, ou aucune des autres sectes nombreuses et respectables, accueilleront favorablement une institution où le nom du Seigneur ne sera jamais entendu ; et ceux qui ont des collèges en propre y tiendront plus fortement que jamais, car le gouvernement ne peut rien offrir qui vaille autant que ce que l'on veut leur faire abandonner. Leurs chartes les placent, sous le rapport honorifique, à côté des universités britanniques ; mais s'ils étaient assez indifférents à leur honneur et à leurs propres intérêts pour prêter l'oreille aux invitations de ce bill, ils tomberaient dans un mépris mérité ; heureusement, ils n'ont pas le pouvoir d'abandonner ces droits et privilèges, car ils n'appartiennent pas seulement aux officiers ou fidèles-commissaires de leurs collèges respectifs ; mais sent la propriété de toute la communauté. De là, votre pétitionnaire infère que si les méthodistes et les presbytériens conservent le pouvoir de conférer des degrés, l'église d'Angleterre ne peut être longtemps privée du même privilège.—Votre pétitionnaire expose très respectueusement, que l'opération de cette mesure renverse l'axiome reçu, que la législation doit être pour l'avantage et dans l'intérêt du plus grand nombre. Par le dernier recensement, la population du Haut-Canada est de 721,000 âmes. L'église anglicane, qui ne peut avoir de connexion avec le collège projeté, en compte 171,751. L'église romaine en compte 123,707, qui ne peuvent non plus se lier avec le collège projeté. Les méthodistes wesleyens en comptent 90,363 ; et l'église d'Écosse, 67,900. Ces deux dénominations n'ont pas besoin de ce collège, vu qu'elles en ont déjà qui leur appartiennent ; ainsi le nombre de ceux qui ne profiteront pas du collège projeté se monte à 453,711, laissant 267,279 personnes à qui cette mesure pourra être utile. Ce calcul même est trop en faveur de la mesure ; car l'église indépendante d'Écosse et à ce que croit votre pétitionnaire